

PROFIL DE Baignade

Mise à jour : Mai 2024



➤ CARACTÉRISTIQUES

Nom de la zone de baignade : Kiriou
 Commune : Trédrez-Locquémeau
 Département : Côtes-d'Armor
 Population permanente de la commune : 1 494 habitants (Source : INSEE, 2021)
 Population estivale de la commune : 3000 personnes
 Personne responsable : Maire de Trédrez-Locquémeau
 Fréquentation : de 50 à 100 personnes/jour
 Dates de surveillance : pas de surveillance
 Autres activités :
 Localisation du point de suivi ARS :
 X = 218 124 m Y = 6 867 646 m

➤ EN CAS D'URGENCE APPELEZ LE 112



➤ LOCALISATION DE LA ZONE DE Baignade

➤ ÉQUIPEMENTS



➤ QUALITÉ DES EAUX DE Baignade

CLASSEMENT
 Directive 2006/7/CE
 La qualité est évaluée en prenant en compte 4 années



qualité excellente

Année	2020	2021	2022	2023
Classement	Exc.	Exc.	Exc.	Exc.

Exc. : excellente / Bon. : bonne / Suff. : suffisante / Insuf. : Insuffisante

Gestion préventive du risque sanitaire
 Si un risque sanitaire est constaté ou pressenti, une interdiction temporaire de baignade est prononcée par arrêté municipal. Des analyses sont réalisées avant réouverture.

Fermeture de la baignade
 Au cours des quatre dernières années, la baignade a été fermée 5 fois et n'a été concernée par aucun épisode de pollution à court terme.

Phytoplancton
 Il n'y a pas de présence d'espèces phytoplanctoniques menaçant la santé ou la sécurité des baigneurs (suivi réalisé par IFREMER).

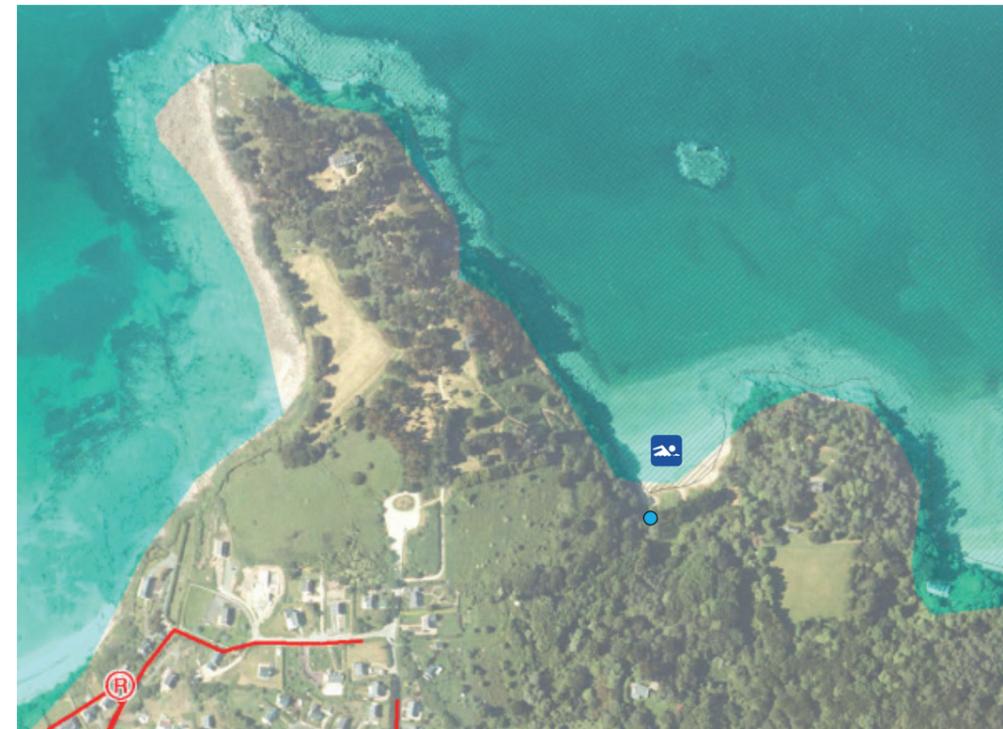
Algues
 La plage n'est pas concernée par les échouages d'algues.

Évolution de la qualité de l'eau
 La qualité de l'eau de baignade est excellente.

➤ INVENTAIRE DES SOURCES DE POLLUTION POTENTIELLES ET RISQUES ASSOCIÉS

Type de risque	Nombre	Conditions météorologiques défavorables	Évaluation du risque relatif	Actions associées
Install. d'assainissement non collectif non conformes avec rejet	3	Pluie	Moyen	Action 1

➤ DESCRIPTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LA PLAGE



LÉGENDE

- Point de prélèvement pour analyse
- Réseau Eau Usée
- Poste de refoulement des eaux usées
- Exutoire pluvial
- Ruisseau (Petit Talweg)

➤ PLAN D'Actions

- 1) Réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif non conformes

➤ RÉVISION DU PROFIL

Selon la Directive 2006/7/CE, le profil n'a pas besoin d'être révisé sauf en cas de déclassement, c'est à dire une baisse de la qualité de l'eau de baignade.